

● **Janvier 1763 :**

ADBR, 156 E BB 14, délibération du 6 septembre 1763.

En janvier 1763, les pluies continuelles causèrent encore quelques ravages sur les bords de l'Huveaune, à Roquevaire.

● **Mars 1763 :**

AC Avignon, BB 54, délibération communale du 15 mars 1763, fol. 121v°-122.

A Avignon, *"les débordements de la rivière de Durance ont fait beaucoup de ravages à la pallière appelée la Cachade, laquelle a besoin d'être réparée"*. La muraille près le portalet, sur le bord du Rhône, s'est écroulée (signe d'un Rhône enflé, concomitant).

● **Juin 1763 :**

ADBR, C 145, Mémoire adressé aux procureurs du Pays, pour le réaffouagement, 1774.

Le 2 juin, un *"déluge et débordement"* détruisit la majeure partie de Saint-Martin-de Bromes [Viguerie de Moustiers], forcée de faire un nouveau cadastre tout de suite après.

● **Octobre 1763 :**

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 38.

Dans le Dauphiné, le 23 octobre 1763, le torrent de la Séveraisse, affluent de droite du Drac, emporta vingt-quatre ponts, dont trois en pierres. Une lave du torrent de Navette recouvrit la moitié des terres du hameau du même nom. Bâtiments enlevés, enlisés, bétail emporté.

AC Caumont, BB 17, délibération du 30 octobre 1763, fol. 37

A Caumont-sur-Durance, le grand chemin allant à Avignon doit être réparé : il s'est formé des ornières et les fossés qui le bordent sont comblés, les eaux de la Durance emportent en certains endroits la terre et laissent le rocher à découvert.

● **Décembre 1763 :**

BM Avignon, ms 2564, Journal de J. L. Drapier, fol. 56v°

BM Arles, ms 721 (P. Véran), ms 711 (Annales Anibert)

ADBR, C 1060, C 4467.

Dès le 13 décembre, une digue de Durance avait été emportée. Il pleuvait abondamment depuis le 12. Dans la nuit du 13 au 14, *"on s'aperçut [à Avignon] de l'augmentation du Rhône"*. Le Journal de J. L. Drapier indique que dans la nuit du 12 au 13 décembre, il fit une pluie abondante et le Rhône inonda dans la nuit du 14. La diminution se fit à partir du 15 au matin. Le Rhône inonda tous les quartiers bas d'Avignon. La Durance aussi surversa et inonda Bonpas, la Grande Castelette, Tartais, la Cachade (côté Comtat), et Châteaurenard :

"La Durance, cruelle rivière, subversa dans plusieurs endroits des levées, le long du terroir [d'Avignon], ce qui donna de l'eau du côté de la Croix d'or près Bonpas, qui vint jusques à la Grande Castelette, du côté de Cavaillon et à la Porte Saint-Michel. La Durance a fait un dégât terrible tout le long de son cours, soit en Provence, soit dans le Comtat, du côté de Cavaillon et de Caumont. L'eau du Rhône arrêté par la Durance crut pendant plus de 24 heures. La diminution se connut le 15 décembre au matin. Rien ne manqua aux habitans, il

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



n'arriva aucun malheur, qu'à un jeune négociant, nommé Razibus, qui le 14 au matin, voulut aller avec un jeune cheval fringant aux Dames de St. George pour voir sa tante. N'ayant pas été maître de son cheval, il prit le mord aux dents et emporta avec fureur jusques au pré de l'Observance. Ledit Razibus, qui fut renversé dans le fossé, où il y avoit plus de 10 pieds d'eau [3,24 mètres] fut étouffé n'ayant pas pu avoir du secours de personne, il resta 3 jours sans qu'on peut le trouver. On chercha avec plus d'attention. Son corps avait été entraîné dans le conduit du noviciat des Jésuites. Il fut enterré aux Récolets, il laisse une femme veuve de 22 ans avec un petit garçon et une fille".

Une lettre des consuls d'Arles à l'Intendant d'Aix (mi-décembre) :

"Nous avons l'honneur de vous informer, Monseigneur, du désastre arrivé dans notre ville par le ravage des eaux, mercredi dernier [le 14 décembre], le Rosne ayant augmenté dans la nuit d'une façon violente et inopinée, il s'éleva au point de passer sur le quay et entrer dans la ville. Le pont à bateaux a été emporté quelques précautions que les fermiers aient pris pour l'arrêter en multipliant les cordages. Il s'est brisé dans la nuit, sans qu'on sache quel événement extraordinaire a causé cette rupture. Les barques se sont séparées et ont été portées sur les rives du Rosne en différens endroits. On travaille à les ramasser [Plusieurs bateaux, remplis de blé de Bourgogne, pour Marseille, également entraînés, trois barques de mer aussi entraînées: une seule endommagée].

Nous aprenons qu'il y a plusieurs barques échouées en incommodes sur les côtes de Bouc. On nous a donné avis qu'un gros vaisseau suédois avoit échoué sur nos côtes, à côté de celui hollandais, le mercredi dans la journée. Les chaussées de Tarascon eurent une brèche, par laquelle le Rosne abaissé de six pieds au-dessous des quays [près de 2 mètres], et la rupture des chaussées ne fournit presque plus d'eau. Cependant il ne paroît pas que l'eau de l'inondation diminue, elle se soutient à une espèce de niveau. Les digues des canaux de vidange ont été bien délabrées. Les propriétaires des terres sont consternés et craignent d'être obligé de ressemer. On a déplacé tous les bestiaux à grand frais. Les campagnes sont abandonnées. Les chaussées du Rosne de tout notre terroir n'ont essuyé aucune dégradation et la Camargue est en sûreté. Les pais des bords de la Mer doivent avoir beaucoup souffert, le tems ne paroît pas changer et devoir nous rassurer. Nous aurons attention de vous rendre compte de la durée de ce désastre, de ses variations et de toutes ses suites".

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931.

La crue submergeant la plaine est datée du 11 décembre, puis l'eau vint battre les murailles d'Avignon.

BM Avignon, ms 6569, Journal de l'abbé Soumille, de Villeneuve-lès-Avignon

Rhône à Villeneuve-lès-Avignon : *"Crue d'eau, du 12 au 14 décembre, de plus de 10 pieds. Le 14, la lame vient au confluent des deux rigoles, près l'escalier Saint-Pons".*

BM Avignon, ms 1553

Une inondation commencée le 14 décembre arrive à Avignon : à leur plus haute période, les eaux du Corps-Saint se sont jointes dans la rue des Lices à celles de l'égout de Saint-Eutrope. L'auteur ajoute qu'à son époque [XIX^e s.], cette inondation ne serait même pas remarquée, vu l'exhaussement des sols et les précautions prises.

BM Avignon, ms 2464 et ms 5944

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

CHAMPION, Maurice, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours, recherches et documents*, Paris, Dunod, 1858-1864. – Cit. ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873. – Cit. BAILLY, Robert, *Avignon hors les murs*, Avignon, impr. Orta, 1967. – Cit. GUILBERT, Xavier, *Les crues de la Durance depuis le XVI^e siècle. Fréquence, périodicité, essai d'interprétation paléoclimatique*, Maîtrise de Géographie, Aix-Marseille I, 1994.

Inondation du Rhône et de la Durance le 12 décembre. L'eau de la Durance vint jusqu'aux portes de Saint-Roch et de Saint-Michel à Avignon.

AC Avignon, BB 54, délibération du 19 décembre 1763, fol. 236v° ; délibération du 1^{er} février 1764, fol. 245v°-249v°

Dès le 19 décembre, les consuls d'Avignon se plaignent car *"l'inondation dernière a obligé la ville de faire beaucoup de dépenses pour secourir les habitants des quartiers bas"*.

En février 1764, des observations sont faites sur cette inondation, considérée comme la plus importante depuis celle de 1755.

AC Caumont, BB 17, délibérations communales du 17 décembre 1763 et du 1^{er} janvier 1764, fol. 39v° et 40.

"La rivière de Durance a fait beaucoup de dommages dans le terroir de Caumont et aux créments de la Durance". Les chaussées sont crevées à plusieurs endroits.

AC Barbentane, BB 21, délibération de décembre 1763.

"La nuit du treize au quatorze du courant, la Durance devint si grosse qu'ils furent obligés d'imposer des hommes aux chaussées, qui y restèrent toute la nuit et que la plupart furent obligés de rester à les granges à cause que cette rivière inonda tout le terroir".

AC Barbentane, BB 22, délibération communale du 8 avril 1764.

"L'inondation arrivée le 14 décembre dernier a emporté la plus grande partie des chaussées [...] a fait de grands ravages et débords audit terroir".

ADBR, 127 E BB 16, délibération communale du 27 décembre 1763.

Cabannes : *"Le 14 du courant, l'eau de la Durance ayant grossi à un si haut point qu'elle sortit de son lit ordinaire et vint couper en plusieurs endroits la première chaussée"*.

AC Boulbon, BB 21, délibération du 18 décembre 1763.

"La dernière inondation et débordement de ce fleuve arrivée mercredy dernier 14 du courant les [chaussées] a totalement dégradées et emportées en plusieurs endroits".

ADBR, C 2060, Procès-verbal de M. le marquis de l'Estang, 24 mars 1764.

A Boulbon, comme à Mézoargues, sur le Rhône, mais situés tout de suite à l'aval de la confluence avec la Durance, la crue de cette dernière y fut sensible, comme le rapporte le procès-verbal du marquis de l'Estang : il évaluait à 10 000 livres les pertes aux semés *"couverts de sables ou déracinés par le passage des eaux"*, comme en 1760 [Cf. 1760]. Ces *"courants d'eau"* étaient encore visibles dans les terres. La chaussée, cette fois, avait été détruite en entier, sur 100 cannes de long, et plusieurs ouvrages sur le Rhône étaient dégradés.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Le total de l'estimation était de 17 500 livres. Saint-Pierre-de-Mézoargues avait les mêmes types de dommages, mais un total beaucoup moindre : 1 500 livres.

ADBR, C 2032, Procès-verbal de M. le marquis de l'Estang concernant les dommages à Barban, 21 mars 1764.

"Scavoir faisons nous, Antoine Joseph de l'Estang de Aprades, seigneur de Masblanc, premier consul d'Aix, procureur du pays, qu'ensuite de la délibération prise avec Messieurs nos collègues portant notre députation pour la vérification des dommages causés à la communauté de Barban dans le mois de décembre dernier par le débordement de la Durance, nous serions partis de la ville d'Aix le quinze de ce mois de mars, en compagnie du sieur George Martin Vallon, greffier subrogé en empêchement des sieurs greffiers des Etats et du sieur Laurent Alexandre Vallon, ingénieur du pays en survivance, suivis de Michel Richaud, serviteur du pays à cheval pour nous servir, et de nos domestiques.

Et nous étant rendus ce jourd'huy vingt-un dudit mois au terroir de Barban, nous y aurions trouvé les principaux possédants biens dudit terroir, avec lesquels nous aurions parcouru les dommages causés par le débordement qui consistent aux sables que les eaux ont déposés et aux creux et enlèvements du terrain qu'elles ont occasionné : ce qui peut monter en tout, y compris la perte d'une partie de la récolte des grains, à la somme de deux mille cinq cent livres. Et après l'examen desdits dommages, il nous auroit été représenté par lesdits possédants biens que leur terroir se trouvât extrêmement exposé aux irruptions de la Durance, il étoit indispensable de faire des ouvrages à la tête pour le garantir, si l'on vouloit éviter qu'il ne fut totalement emporté. Ce qui nous avoit engagé à parcourir les bords de la rivière que nous aurions trouvé écroulés en plusieurs endroits, et entièrement exposés aux coups de l'eau. Ce qui ne pouvoit pas manquer d'emporter une bonne partie du terroir lors des crues d'eau, si l'on n'apportoit un prompt remède. Et après avoir bien examiné l'endroit le plus propre à l'établissement des ouvrages, ayant remonté au-dessus dudit terroir, et étant parvenu dans celluy de Châteaurenard, nous aurions reconnu qu'il falloit placer une pallière ou digue de 180 toises, longueur attachée contre le canier du sieur Boissier, en visant au vallon au-dessus du mas de Gigognan ; de quoi nous aurions chargé lesdits Vallon de prendre des mémoires pour en dresser le devis".

ADBR, C 2598, Lettre de l'Intendant au Contrôleur Général des Finances.

Mi-décembre : Depuis de longues années, Pertuis jetait partout des cris d'alarmes. En 1763, elle écrivit au Contrôleur général des Finances, pour lui exposer que l'on voyait *"tous les jours cette rivière abandonner son cours ordinaire et en prendre un nouveau"*.

BM Arles, ms 491 (P. Véran)

14 décembre 1763 : Inondation du Trébon et Plan du Bourg, quelques parties également de la Camargue. Le 14 décembre, le Rhône était déjà fort gros, augmente de douze pieds de huit heures à minuit, il crève entre Boulbon et Tarascon et inonde tout le Trébon, Plan du Bourg et Coustière de Crau, à deux heures après minuit, il emporte le pont à bateaux de notre ville, plusieurs barques de mer, et quelques bateaux chargés de blé. Le pont ayant été brisé ne fut rétabli et remplacé qu'à la mi-carême suivante.

Archives capucines recueillies, coordonnées et annotées par le R. P. Henri de Grèzes des FF. MM. Capucins. Province de Provence. Le couvent de Tarascon (1612-1790), Notre-Dame de Lérins, Imprimerie M. Bernard, 1891.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



"Ce fut le 14 décembre 1763 que l'on s'aperçut, sur les 8 heures du matin, du gonflement du Rhône, occasionné par les pluies et la fonte des neiges. Sur les 10 heures et ½, la digue fut crevée en deux endroits. Un peu après, la paroisse Sainte-Marthe sonna le tocsin, et ensuite la grosse cloche à volée, pour avertir au loin du péril qui menaçait. Un berger fut surpris avec tout son troupeau. Un garçon de Boulbon, de 22 à 23 ans, périt aussi pour avoir voulu franchir quelques pas de la digue qui ne paraissaient pas des plus fermes. Le pont de Trinquetaille à Arles fut emporté. Tarascon ne perdit du sien que deux barques. Le terrain près du Rhône à peine inondé, nous prîmes toutes les précautions nécessaires pour mettre à l'abri de l'eau et nos meubles et nos provisions. Les tonneaux furent étançonnés par une petite poutre qui les tenait en raison sur celle de dessous. Les ornements de la sacristie, l'huyle, le légume, la mouture du couvent etc...rien ne prit mal et rien ne se gâta. Le Saint-Sacrement fut porté décemment dans la chapelle de l'infirmerie et enfermé dans le tabernacle qu'ont peut ôter avec les gradins qui se trouvent dans la chapelle Notre-Dame. On peut dire l'office dans la chambre qui porte pour titre : Saint Jean l'Evangeliste. Nous eûmes environ un pan d'eau dans tout le bas du Couvent. Elle était entrée dans l'Eglise par la porte de la même Eglise ; et dans le cloître par le jardin des séculiers.

Nota – Il faut donc, dans un pareil cas, faire fermer ces deux portes au moyen d'une palissade dite en provençal bastardeou, devant et derrière. Il faut mettre la porte du parloir à rez-de-chaussée ; faire une rigole par où les eaux puissent s'écouler. Si, malgré ces précautions, on était jamais inondé, qu'on prenne garde à l'ancienne sacristie, par les murailles de laquelle l'eau filtrait de toutes parts. Dès que le Rhône baissera et que les eaux s'écouleront, on aura égard à seicher le bas du Couvent et de l'Eglise de la façon suivante : le Rhône dépose un limon semblable à du glu ; si on le laisse seicher, il fait corps avec la pierre et avec la brique. Pour éviter cet inconvénient, il faut, en balayant, bien remuer le limon et le faire sortir avec l'eau. Si le pavé reste encore sale, qu'on jette de l'eau et qu'on ne désiste pas que tout soit fini. Notre Eglise va en pente de la porte au chœur ; il faut donc commencer par la porte de l'Eglise et conduire l'eau jusques dans le chœur. En détachant quelques planches, les plus voisines du Sanctuaire, on peut ramasser l'eau dans des baquets, ou la laisser filtrer au dessous du chœur".

AC Tarascon, JMG n°51b (Dossier sur le Rhône par Jean-Marie Grandmaison)

Le 26 mars 1764, on estime les dommages de l'inondation de décembre 1763 à 22 000 livres (terres ensablées, paille emportée ou gâtée, brèches de la chaussée, roubine du Vigueirat).

AC Aramon, E supplément 812, BB 25

Les consuls exposent *"que mercredi dernier 14^e décembre courant, la crue du Rosne étant survenue avec tant de vivacité que les murailles du quet [quai] qui servent pour contenir les eaux de lad. rivière furent surmontées dans l'espace de 28 heures. Et il fallut recourir aux expédients de fermer de[s] batardeaux aux portes des écuries et maisons qui répondent au quet, pour éviter les incursions"* du fleuve dans les faubourgs dans le terroir d'Aramon. On demanda la punition de Denis Jouve, qui, pendant l'établissement des batardeaux, est venu démolir celui qu'on avoit fait à la porte de l'écurie de son père et a injurié les consuls. *"Il n'est pas indifférent d'observer, disent les consuls, que Louis Jouve (son père) avoit tiré ses mules de là bien avant que les eaux fréquentassent ses écuries"* (1763).

AC Caderousse, CC 302

Distribution de pain aux habitants de la campagne pendant l'inondation, à Orange. Paiement en 1764.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

12 décembre 1763 : Rupture des digues. Crue du Rhône.

AD Hérault, C 5457

Inondation de Beaucaire (1763).

ADBR, C 1268, Représentation sous forme de placet, devant les procureurs du pays de la communauté de La Roque d'Anthéron concernant l'inondation de la Durance, 1764.

Ce placet concerne probablement la crue de décembre 1763 mais comme souvent, les placets ne portent pas de date précise.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

A AIX, chez la Veuve de J. David & Esprit David, 1764.

A Nosseigneurs tenant l'Assemblée des
Etats de Provence.

NOSSEIGNEURS,

Les Consuls & Communauté de La Roque
d'Anteron, Viguerie d'Aix, ont l'honneur
de vous représenter, que les dommages inex-
primables que leur terroir a soufferts par les
derniers débordemens de la Durance, les
ayant engagés d'en faire part à Messieurs les
Procureurs du Pays, Mr. le Marquis de Cas-
tellanne a eu la bonté de se porter sur les
lieux avec l'Ingénieur de la Province, pour
examiner le tout, & en dresser procès-verbal.
Il a été vérifié que la Durance étant entrée
par la tête du terroir de La Roque, avoit
inondé toute la plaine, & y avoit causé des
ravages affreux; dans une grande partie le
terrain a été emporté totalement, & l'autre
partie se trouve couverte d'une quantité pro-
digieuse de gravier & de sabbé que les eaux
y ont déposé; les biens les plus précieux
ont le plus souffert; les jardins potagers,
les preys, les fruitiers, les cheneviers, tout
est entièrement dégradé, tout est méconnoi-
sable: les propriétés les moins endommagées

A

c 1268

Roque
d'Anteron
1764
Consuls

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

font hors d'état de produire sans de grands frais ; les deux tiers des récoltes font perdus dans le terroir de cette Communauté pendant plusieurs années.

Cette inondation , si grande qu'on n'en avoit vû de pareille de mémoire d'homme , a été occasionnée par la ruine des Ouvrages & des forts que les eaux ont emportés. La Communauté s'épuisoit depuis long-tems à leur construction & à leur entretien ; elle avoit à cet effet doublé les impositions , qu'elle avoit portées jusques sur tous les bestiaux ; elle y faisoit même travailler par corvées ; elle y avoit employé tous ses bois , & malgré tous ses efforts , elle avoit encore été obligée d'emprunter 6000 liv. du sieur Roubaud Avocat à Aix , & de rester en arriere d'arrerages considérables vis-à-vis du Receveur de la Viguerie.

Telle est la situation actuelle de cette Communauté , à laquelle il ne reste aucune ressource. Les récoltes lui ont manqué depuis quelques années ; elle eut la douleur l'année dernière de voir périr tous ses fruits , dont le produit est l'objet principal de son revenu ; elle n'a recueilli ni cocons , ni bled , ni raisins , ni olives , & , pour comble de maux , les gelées du mois de novembre dernier ont fait périr la plus grande partie de ses oliviers & de ses vignes , qu'il faudra couper au pied.

Les tristes habitans de cette Communauté affligée ont recours à Vous , Nosseigneurs , qui êtes les peres de la patrie , pour vous demander des secours efficaces. La Province

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

est intéressée au prompt rétablissement³ de leurs digues, duquel dépend la conservation de plus de trois lieues de terrain précieux & tout arrosable, que la moindre crue d'eau ne manqueroit pas d'emporter. Les terroirs de Sainte-Croix, La Rouyere, Charleval, Bonneval & Malemort sont dans un péril imminent; la tête du terroir de La Roque n'étant plus garantie, les eaux n'ont point d'autre passage qu'à travers tous ces terroirs, & la pente se trouvant considérable, elles y feroient des ravages affreux.

La Communauté de La Roque ruinée & presque anéantie, chargée de diverses impositions, & entr'autres d'un cinquain sur tous les grains sans prélever les semences, ne se laisse point abatre par tant de revers: soutenue par l'espoir de la protection de cette auguste Assemblée, elle a délibéré le 20 du courant de faire les derniers efforts pour le rétablissement de ses ouvrages, & d'y contribuer pour un tiers, malgré son impuissance. Elle espere que l'Assemblée n'hésitera pas à y contribuer pour un autre tiers, & à prier le Roi de vouloir bien, selon l'usage, y contribuer pour le tiers restant; & qu'en attendant il sera fait par l'Ingenieur du Pays un devis estimatif desdits ouvrages, & délibéré que la Province fera les avances nécessaires, pour que le travail soit commencé sans délai.

Cette Communauté a lieu d'esperer aussi la diminution d'un feu dans son affouagement, lequel sera réduit à un feu trois quarts pen-

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



